

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-09-29-014

Séance du 29 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Aurore SAMIER donne procuration à Philippe BELAIR, François CREVOLA donne procuration à Anne FABIANO, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration, Maryse PACCARD donne procuration Christiane GUERRERO, Inès DUBOIS donne procuration à Laurence RAVEROT, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Karine GARNIER

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 8

Objet : Décision modificative n°2/2022 – Budget Principal

Madame la Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'effectuer les modifications suivantes sur le plan budgétaire, répondant à la nécessité d'imputer l'opération 425 au chapitre 23 au lieu du chapitre 21, comme initialement prévu.

| Chapitre | Article | Opération | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|--|---------|-----------|-----------------------|-------------------------|
| 21 | 21318 | 425 | -750 000 € | |
| Total chapitre 21 | | | -750 000€ | |
| 23 | 2313 | 425 | | + 750 000 € |
| Total chapitre 23 | | | | +750 000 € |
| Total dépenses d'investissement | | | -750 000 € | + 750 000 € |

Madame la Maire demande au Conseil municipal de :

- **D'APPROUVER la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO-CONTIGLIANI